N° 5677

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2006-2007

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

PROJET DE LOI

relatif à la construction d’un dépôt des Ponts et Chaussées à Remich

\*\*\*

Les services des Ponts et Chaussées à Remich sont actuellement répartis sur quatre sites différents. Le site administratif a été transformé une dernière fois en 1958, les autres bâtiments abritant le bureau de recette, les services et les équipes d’intervention, l’atelier de réparation, les lieux de stockage et le dépôt de la deuxième équipe sont situés dans des zones d’habitation. Le stockage de sel se fait dans un dépôt ouvert. Dans l’atelier de peinture, un système d’aspiration et de ventilation fait défaut. Il n’existe ni un local conforme pour le rechargement des batteries mobiles ni un dépôt pour les produits inflammables. Les installations sanitaires sont rudimentaires.

De même plusieurs infrastructures ont été fermées par l’Inspection du Travail et des Mines pour des raisons de non-conformité à la législation en matière d’établissements incommodes et une station de distribution a été mise hors service pour des raisons de sécurité et à cause de son implantation en zone résidentielle.

La nécessité de la construction envisagée est donc manifestement donnée.

Le nouveau bâtiment des Ponts et Chaussées de Remich sera implanté dans la zone d’activité „Jongebesch“, située à proximité de Remich mais en dehors de quartiers résidentiels.